

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL.66/2025

DATE DE LA CONVOCATION : **DATE DE PUBLICATION :**
09/12/2025 17 DEC. 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 24

Membres présents : 22

Nombre de votants : 24

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FREIJER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne,

M. FERRARI Fabien donne pouvoir à M. BRUN Fernand.

Etaient absents :

NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Monsieur Stéphane ADAM ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**ADOPTION DE LA CHARTE VAROISE DE FACILITATION DE L'ACCÈS
DES TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire expose que cette Charte est née d'un groupe de travail regroupant les représentants de plusieurs acteurs varois de l'achat public, de la maîtrise d'œuvre et d'entreprises adhérentes à la Fédération du BTP, réunis au sein de l'Office du BTP du Var, organisme créé en 1969, par le syndicat des Architectes du Var et la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Var.

Elle vient remplacer et actualiser la Charte TPE-PME signée le 19 mars 2018. Elle entérine les avancées constatées depuis et constitue le socle des actions à venir, en fixant des pistes d'approfondissement et de progrès.

A la lumière des avancées nationales proposées dans le guide pratique pour faciliter l'accès des TPE-PME à la commande publique publiée par l'OECP (Observatoire Economique de la Commande Publique) en 2019, les acteurs de la commande publique du Var ont souhaité s'inscrire dans cette démarche en mutualisant les bonnes pratiques en matière d'achats, en tenant compte du tissu économique varois.

Les échanges au sein du groupe de travail ont permis de rappeler les fondamentaux et de proposer une nouvelle Charte. Il est nécessaire de prendre en compte les événements internationaux qui ont bouleversé le paysage économique et les relations contractuelles des acteurs de la commande publique.

Monsieur le Maire propose d'adopter la charte ci-annexée qui met en place une démarche dynamique d'innovation qui s'adapte complètement au tissu économique de notre territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'ADOPTER la Charte Varoise de facilitation de l'accès des TPE-PME à la commande publique.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte Varoise de facilitation de l'accès des TPE-PME à la commande publique ci-annexée ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 083-218300929-20251215-DEL66_2025-DE

FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

Délibération votée à l'unanimité

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADAM Stéphane

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 083-218300929-20251215-DEL66_2025-DE